

Conseil municipal de Félines du vendredi 23 septembre 2016

Date de convocation 14 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-trois septembre à 20h30, le Conseil Municipal en séance ordinaire, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence de Monsieur Philippe MEYZONET, Maire

Transport scolaire vers le collège de La Chaise Dieu :

M. le maire rappelle que la commune de Félines a pris en charge la totalité des frais de transport vers le collège depuis la rentrée 2013/2014 après la participation au financement du conseil départemental. Le conseil décide de continuer à prendre en charge le solde des frais de transport vers le collège.

Cantine scolaire convention de fourniture de repas

Le conseil donne son accord et charge M. le maire de signer la nouvelle convention de fourniture des repas scolaires.

Dossier juridique à Vacheresse : frais d'avocat

M. le maire explique que la commune est en procès au sujet d'un ancien chemin communal sur le village de Vacheresse.

Pour assurer sa défense, la commune a saisi un avocat.

Celui-ci propose une convention d'honoraires. Les frais d'avocat engagés sont pris en partie en charge par la protection juridique de la commune. Après indication des montants de la procédure actuelle, le conseil accepte de financer les honoraires restants à sa charge.

Voirie : reprofilage

M. GRANGHON, adjoint délégué à la voirie a recensé les voies communales. Certaines voies sont faïencées, d'autres présentent des nids de poule ou des ornières et sont parfois déformées.

Il préconise un reprofilage et une réfection de ces chaussées afin que le réseau routier de la commune soit toujours de bonne qualité.

Le conseil, après en avoir délibéré, choisit le moins disant et donne le marché à l'entreprise Eurovia..

Elagage du tilleul de la cour de l'école :

Le directeur d'école a demandé au conseil d'école à ce que le tilleul soit élagué.

Celui-ci avait déjà subi une taille il y a quelques années.

Le conseil, après en avoir délibéré, choisit l'élagueur habitant le plus proche de Félines. .

Ressources humaines : assurance risques statutaires

Le conseil ne donne pas suite au contrat négocié par le centre de gestion de la Haute-Loire.

Ressources humaines : mission d'assistance pour réalisation du document unique

Le service prévention du centre de gestion de la Haute-Loire auquel adhère la commune de Félines propose de réaliser gratuitement le document unique pour la commune.

Le conseil à l'unanimité accepte la proposition du centre de gestion de la Haute-Loire.

Cimetière : Equipement du caveau communal

Il est malaisé pour les services des pompes funèbres de placer les cercueils en attente d'emplacement définitif dans le caveau communal.

M. le Maire a demandé un devis pour équiper le caveau communal de tablettes.

Le conseil après en avoir délibéré, accepte le devis présenté par l'entreprise MIRMAND Albert et fils de Craponne sur Arzon.

Délai de dépôt des cercueils dans le caveau communal

Le dépôt d'un corps dans le caveau communal est provisoire et il est soumis à autorisation du maire.

Le maire précise au conseil qu'il rencontre depuis quelques années des difficultés pour que les familles récupèrent le corps de leur défunt. Le Maire demande au conseil de compléter la réglementation du cimetière communal.

Le conseil décide alors que désormais les cercueils en instance de sépulture définitive ne pourront être déposés qu'une seule année à titre gratuit.

Au-delà de ce délai, la commune exigera une redevance de cent euros par année auprès des familles des défunts inhumés provisoirement.

Borne- incendie à Estables

Le conseil prend connaissance du nouveau devis, en accepte le prix soit 3784,98€ TTC.

Ancienne photocopieuse

M. le Maire demande au conseil de statuer sur l'affectation de l'ancienne photocopieuse encore en état de marche. Il suggère de la placer dans la salle associative. Cela permettrait aux associations locales de photocopier directement les documents nécessaires à leur fonctionnement. Les frais de toner seront refacturés aux associations utilisatrices et chaque association fournira ses propres ramettes de papier.

Course de La Borne structure gonflable

Pour le plus grand plaisir des enfants, le CCAS avait fait installer une structure gonflable lors de la course de La Borne.

Cette animation a rapporté la somme de 64€ et cette somme sera versée au profit du CCAS.

Fonds 199 période 2016-2018 : toit de l'ancien couvent

Le maire rappelle au conseil qu'un nouveau fonds de solidarité en faveur des collectivités est proposé par le conseil Départemental durant la période de 2016 à 2020. Cinq millions d'euros seront réservés aux 199 communes de moins de mille habitants de Haute-Loire.

Une aide à hauteur de 40% maximum du montant HT du projet (dépenses HT comprises entre 10 000€ et 50 000€) sera allouée pour des projets de proximité. Chaque petite commune pourra déposer deux projets durant la période.

Les fiches projets pour la période 2016-2018 sont à rendre pour le 31 octobre prochain.

Les membres du conseil proposent plusieurs projets.

Le conseil, après en avoir longuement débattu, décide de présenter la réfection de la toiture de l'ancien couvent pour la demande de subvention allouée par le conseil Départemental.

Il demande au Maire de faire établir des devis et de déposer le dossier de demande de subvention.

La séance est levée à 1 heure.